



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Maintien des capacités de formation sanitaire et sociale en Bretagne

Question orale n° 702

### Texte de la question

Mme Christine Le Nabour interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le maintien des capacités de formations sanitaires et sociales en Bretagne. Face aux craintes des acteurs, exprimant depuis plusieurs mois de vives inquiétudes quant aux économies sur les formations sanitaires et sociales dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances 2026, Mme la ministre a annoncé l'évolution de l'intervention financière de l'État pour augmenter le nombre d'étudiants infirmiers de plus de 5 000 places en France, ainsi qu'une évolution budgétaire de 215 millions d'euros. Or il s'agit d'une offre de formation déjà existante, reconduite dans le projet de loi de finances 2026. En Bretagne, le maintien des 230 places d'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) prévues dans le cadre du protocole État-régions ne peut être garanti, dans la mesure où le financement de ces places n'est pas assuré pour la durée totale de la formation, c'est-à-dire trois ans. Le maintien de ces places dépendra donc des résultats des négociations en cours entre l'État et les régions. Cette absence de visibilité sur le financement de l'intégralité du parcours infirmier a un impact considérable pour les instituts de formation, mais également pour les établissements employeurs. La baisse du nombre de places proposées, alors même qu'elles sont à ce jour pourvues en Bretagne dans leur intégralité, va fragiliser les IFSI et menacer directement leur pérennité. C'est aussi un nombre conséquent de jeunes diplômés en Bretagne qui ne pourront venir renforcer les équipes des établissements sanitaires, médico-sociaux et des structures du domicile. À cette menace de baisse des places d'IFSI, s'ajoute par ailleurs une diminution effective des places d'aides soignants, ainsi que de celles d'accompagnants éducatifs et sociaux (68 en 2026). Dans un contexte de fortes tensions sur les ressources humaines et de vieillissement de la population, elle l'interroge sur le risque que cette baisse compromette la réponse aux besoins urgents et croissants des territoires et mette en risque la continuité d'activité des établissements et services.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Le Nabour](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 702

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)